

Marseille ,2005 – 10 – 20

## **FORMATION AU PORTUGAL**

C'est particulièrement actuel et important la discussion qui nous emmène ici – La Formation continue de l'Avocat.

Au Portugal les premiers pas ont été donnés récemment pour l'institutionnalisation de la formation continue des Avocats.

En fait, au moins de janvier dernier, pour la première fois dans les Statuts de l'Ordre des Avocats portugaise ont été consacrés dans cette matière, les principes d'orientation.

Ce fut ainsi institué le devoir de l' Avocat de promouvoir sa propre formation à l'aide des actions de formation permanente ( article 86º i) EOA ).

Ce fut encore consacré la responsabilité de l'Ordre des Avocats d'organiser des actions de formation de façon á assurer une actualisation permanente des connaissances juridiques , des

principes déontologiques et des agrégés de l'exercice de la profession ( article 190º EOA).

Consacrés qui ont été les principes, c'est maintenant le tour de l'Ordre des Avocats portugaise de régler la façon d'assurer une

**JOANA REIS**

ADVOGADA

telle formation et de l'imposer à ses membres – Les Avocats. En ce moment un tale diplôme est en train d'être crée.

Dans la réalité portugaise, les Avocats ne suivent pas cette formation. Ils ignorent la plupart des initiatives proposés et ne se trouvent pas encore suffisamment motivées par les nouveaux méthodes d'apprentissage ( e-learnig , des manuels on line , de la formation à distance ).

Si ont analyse le tableau joint, qui a étudié la réalité actuelle du Département de l'Ordre des Avocats de Lisbonne nous constaterons que :

1º Parmi l'univers des **23.867 Avocats portugais actives** ( à l'exception des Avocats Stagiaires / en formation ) il y a **11.396** Avocats qui exercent leur activité dans le cercle de Lisbonne et arrondissements ;

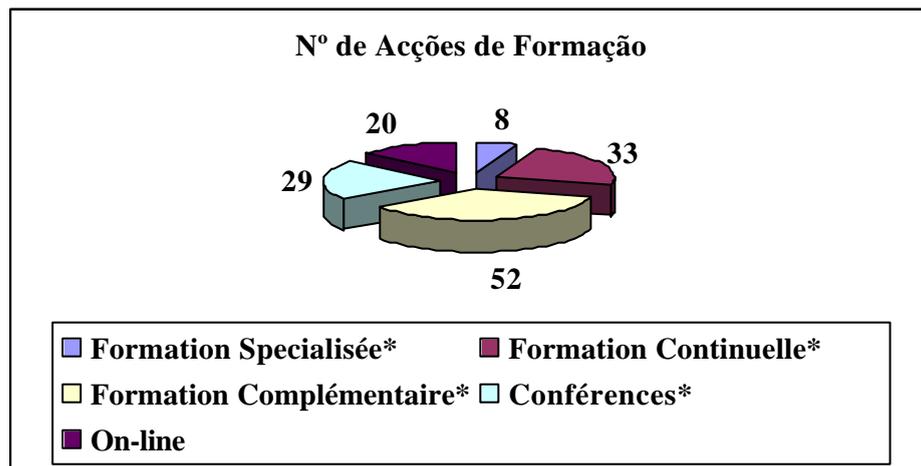
2º Dans ces univers de **11.396** Avocats qui exercent le Barreau à Lisbonne nous remarquons que, dans une analyse statistique de six mois :

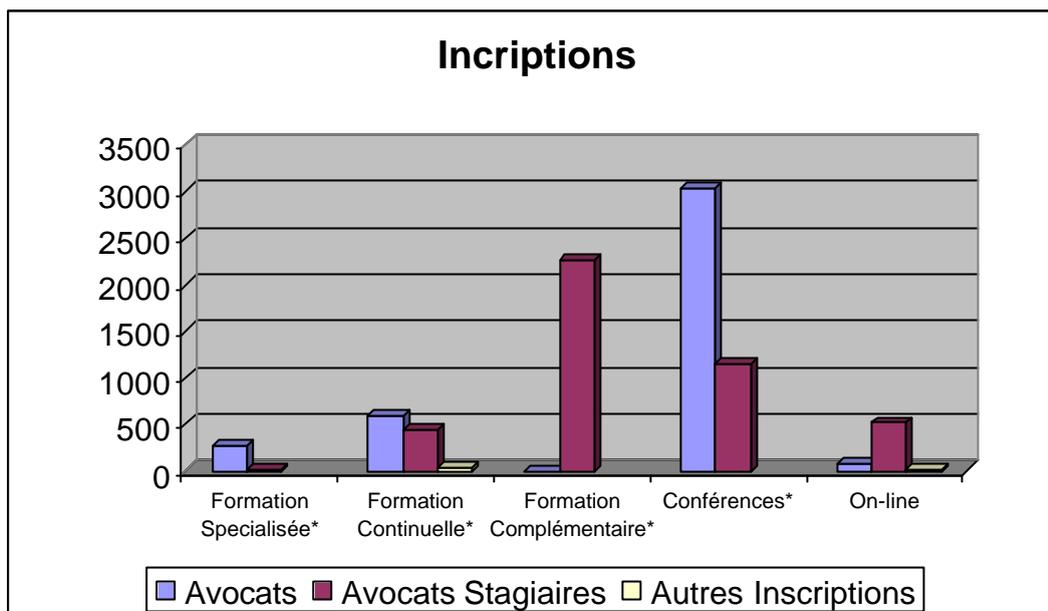
- **270** ont adhéré a la formation spécialisée
- **582** ont adhéré á des cours de formation complémentaire ministres par l'Ordre des Avocats
- **3038** ont adhéré á la réalisation de conférences, et
- **67** ont adhéré à la formation on-line

## **Information Statistique**

Formation de janvier á juin 2005

Formation	Nº des Actions de Formation	Avocats	Avocats Stagiaires	Autres Inscriptions
Formation Spécialisée	8	270	5	
Formation Continue	33	582	448	36
Formation Complémentaire	52	0	2253	
Conférences	29	3038	1148	
On-line	20	67	516	8
Total	142	3957	4370	44
<b>N.º Total de inscrites</b>		8371		





L'Ordre des Avocats portugais détient une structure de formation en fonctions éparpillée pour divers coins du pays, voûtée de préférence pour des Avocats Stagiaires, mais tout à fait capable d'être utilisée pour la formation continue des Avocats.

Je me rapporte surtout à des cours de formation spécialisée on –line ou de présence – organisation de conférences et des séminaires permanents et discussion publique des sujets de l'actualité avec d'intéresse juridiques.

La croyance d'un centre de formation on – line –étage pour e-learnig – au Portugal constitue une innovation aussi bien potentielle d'une façon flexible, à des coûts réduits, permet l'aces à des connaissances et d'instruments de travail, malgré la localisation des destinataires.

Il est encore nécessaire de reformer et actualiser la culture juridique aussi bien que la mentalité de la plupart des Avocats portugais, dans le sens de les motiver à adopter de nouvelles technologies.

À pousser en avant ce mouvement de formation continue qui commence au Portugal s'ajoute l'intérêt croissant qui vient d'être manifesté par les Universités du Droit et d'autres organisations de

formation, á faire avancer des cours de spécialisation élevés, des graduations postérieures, des séminaires, etc.

Cet agroupement dans la formation des Avocats, aussi bien que les nouvelles technologies actuellement disponibles, permettent aujourd'hui à L'Ordre des Avocats de disposer des moyennes logistiques, humains e financiers qui assurent une formation que dans le passé fait envisagé dans les cadres conventionnels a toujours été impensable et impossible d'être concrétisés.

La sensibilité des générations plus jeunes des Avocats portugais s'incline à accepter la formation continue comme étant une obligation de conscience professionnelle.

En effet on prendre de plus en plus conscience du besoin d'une permanente actualisation aussi bien qui augmente la nécessité d'approfondi des connaissances en vue de la spécialisation.

Toujours plus fréquentent les Avocats portugais s'agroupent donnant place á des groups où chacun se voue préférentiellement à une branche concrète du Droit.

Vis á vis cette tendance, il faut réfléchir et solutionner les problèmes déjà perçus et qui concernent la formation continue des Avocats.

Tout d'abord nous devons savoir si la formation continue devait être imposée obligatoirement aux Avocats ou bien s'il devait avoir un prix pour ceux que volontairement y adhérant.

Si l'option peut être celle d'imposer avec caractère d'obligation une telle formation, comment réagira l'Ordre des Avocats face á l'Avocat qui refuse d'adhérer á la formation

**JOANA REIS**

ADVOGADA

continue ? Quelles seront les sanctions que le Barreau pourra infliger aux rénitents ? L'impartialité de l'Ordre pourra être attribuée à tous les Avocats malgré leur âge, zone d'activité et structure professionnelle ?

Il se passe qu'au Portugal qui est un petit pays, il y a des réalités tout à fait différents, étant vrai qu'un Avocat de l'intérieur n'as pas les mêmes revenus et ne pratique pas lui aussi la même Barreau que celle d'un Collègue dans une grande ville.

Tous ces problèmes sont en ce moment au débat au Portugal et la confrontation d'expériences avec d'autres pays fournit sans doute un avantage à en profiter – donc l'additionnel relevance de ces rendez-vous, qui avenant la divulgation des nouvelles tendances et des moyens possibles de trouver la solution des problèmes qui naissent irréversiblement avec le surgint de nouveaux projets.

Avec mes salutations distinguées,

**JOANA REIS**  
ADVOGADA